



CTPM du 31 mars 2011

Déclaration CFDT

Monsieur le président, mesdames, messieurs

VNF !

OPA !

sécurité maritime !

lycées maritimes !

débat autour des missions régionales et départementales !

Un même travers, la qualité du dialogue social, la sincérité des débats, des décisions qui se prennent souvent ailleurs qu'au sein de notre ministère et de la communauté de travail que nous constituons. Par exemple, sur les OPA nous venons de recevoir le projet de décret d'intégration et, malgré les engagements ministériels pris lors de la table ronde sur les parcs du 18 janvier 2011, à la lecture de ce texte nous ne pouvons que constater qu'ils ne sont pas tenus. La réunion technique sur les échelons qui devait se tenir dans les 3 semaines est programmée le 7 avril. Dans ce décret aucun élément relatif à ce sujet n'est indiqué. Il en est de même sur la présence des organisations syndicales à la commission nationale de classement. Aucune information non plus sur l'indemnité compensatrice exceptionnelle, mise en place par la circulaire Lallement du 11 février 2010, et, remise en cause par les services du premier ministre. Une fois de plus le constat est amer les engagements ne sont pas tenus.

Le transfert des voies navigables, projet annoncé en juillet 2010, met aujourd'hui vent debout les représentants des personnels. Pourquoi ? Parce que pendant ces espaces de négociation rien ne se passe, le politique et son administration se contente d'occuper la galerie sans véritablement répondre aux questions et sans capacité d'expliquer le sens véritable de ses orientations et de leurs enjeux. Réduire le champ des emplois des personnels fonctionnaires ne peut recevoir notre accord. Voies Navigables de France (VNF) et les services de navigation, c'est déjà une longue histoire. Dire qu'il n'y a pas de problème serait tout simplement contraire à la réalité. Pour autant transférer les services, leurs personnels, le domaine public dans son ensemble et ses annexes méritent de véritables discussions et débats sur le fond (l'intérêt de la chose), comme sur la forme. Rien de tout cela ne se passe à l'opposition ferme des organisations syndicales, des personnels et de leurs représentants, le passage en force est décidé.

Les questions de sécurité maritime entre dans ce même cadre du refus de discuter, au fond, des choix stratégiques. D'entendre les solutions alternatives qui passe clairement par une autre politique de l'emploi public, de comparer les orientations aux alternatives proposées, de comparer leur coût et au final l'efficacité probable du service final. Quels respects des engagements du Grenelle ?

Un dialogue social sans interlocuteur pour répondre aux interrogations et aux actions revendicatives, depuis plusieurs semaines, des personnels des lycées maritimes. L'abandon de l'enseignement de la filière pêche au lycée de Cherbourg est discuté avec qui et ou ?

Malgré la signature d'accords majoritaires, au niveau fonction publique, sur le dialogue social, la représentativité, la santé et la sécurité au travail et prochainement celui sur les contractuels nous restons comme figés et pétrifiés par les enjeux du dialogue social. Il suppose de réelles négociations rigoureuses, une écoute attentive de nos propositions et réflexions, leurs mises à l'étude, pour, au final, espérer dépasser les conflits d'intérêts et passer des compromis respectueux des parties qui les passeraient. L'embryon d'agenda social qui nous est proposé ne peut gommer la réalité de l'absence de dialogue que nous vivons sur de nombreux sujets.

Nous avons encore beaucoup de chemin à parcourir, la plus grande part reste à faire, de notre point de vue, par l'administration. Et ce n'est pas nos dernières discussions sur le dossier perspectives RH 2013 qui peuvent nous contredire. A nos questions sur la sincérité des débats, la diffusion des études, des travaux préalables, des hypothèses et de leurs modalités de construction, la réponse qui nous est donné renvoie à la complexité des orientations, de celle de la construction des hypothèses, au non aboutissement des travaux d'échanges entre service, Si nous ne nions pas la complexité des études et des procédures, si nous ne nions pas le nécessaire travail de concertation et d'échanges entre administration centrale et services, nous contestons l'incapacité de développer le dialogue social et de permettre l'expression des représentants des personnels sur des bases partagées et incontestables.

Que devons nous penser du débat lancé en catimini sur les missions régionales et départementales ? Que devons nous penser du contrôle tatillon des préfets sur les DDI dont les DDT ? Sur le rapprochement MIILOS / ANPECC et les inquiétudes des personnels de la MIILOS nous vous avons alerté dès novembre dans cette même enceinte. Votre méconnaissance du dossier a reporté la discussion et là, en audience au cabinet du ministre, nos représentants apprennent que la constitution d'un EPIC serait à l'ordre du jour. Nous vous le disons tout net la structure EPIC est totalement inadapté et nous la refusons.

Il est plus temps que réagir au regard du désintérêt croissant de la société civile aux affaires de la cité, de son organisation, et des politiques mises en œuvre. Seuls les extrêmes et le populisme en sortiront gagnants.